



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Exécution du budget de la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000 et budget de la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/55/724) pour la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000, ainsi que le projet de budget de la Mission pour les 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/55/833). Il s'est entretenu à cette occasion, avec les représentants du Secrétaire général et le chef de la Division de l'administration de la Mission, qui lui ont apporté des précisions et fourni des informations supplémentaires.

2. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été créée par le Conseil de sécurité (résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999) pour une période initiale de 12 mois, devant être prolongée tant que le Conseil n'en aurait pas décidé autrement.

Exécution du budget de la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000

3. Dans sa résolution 54/245 A du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 427 061 800 dollars (montant net : 410 091 700 dollars) pour financer la création et le fonctionnement de la Mission du 10 juin 1999 au 30 juin 2000, y compris le crédit de 200 millions de dollars qu'elle avait déjà ouvert dans sa résolution 53/241 du 28 juillet 1999. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Comme l'indique le rapport sur l'exécution du budget (A/55/724, par. 9 et tableau 1), le montant des dépenses a atteint 361 789 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 352 231 400 dollars), dont 106 334 800 dollars d'engagements non réglés. Le solde inutilisé, d'un montant brut de 65 272 000 dollars (montant net : 57 860 300 dollars), représente environ 15,2 % du crédit ouvert. Il concerne dans sa quasi-totalité le budget du personnel civil (58 370 600 dollars), pour lequel le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu parmi les membres de la police et le personnel international et local.

5. Le Comité consultatif note qu'il s'agit du premier rapport sur l'exécution du budget de la Mission. Il rappelle que, comme il l'a déjà fait remarquer à propos du projet de budget de la MINUK pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/55/477), les nombreuses vacances de poste parmi le personnel civil ont fait l'objet de plusieurs mesures de la part du Secrétariat permettant à la Mission de recruter et de déployer son personnel, notamment une délégation de pouvoir en matière de recrutement et l'envoi d'un spécialiste du classement des emplois du Siège auprès de la Mission (A/55/624, par. 16). Comme l'indique le tableau ci-dessous, les vacances de poste du personnel civil ont très nettement diminué. Le tableau présente la situation au 26 mars 2001 :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes occupés</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Officiers de liaison	38	38	–
Police civile	4 718	4 366	7,5
Personnel international	1 339	1 221	8,8
Personnel local	3 916	3 806	2,8
Administrateurs recrutés sur le plan local	11	7	36,4
Volontaires des Nations Unies	203	203	–

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion du personnel au bénéfice de la MINUK avait été extrêmement avantageuse pour celle-ci et que l'on était en voie d'analyser les résultats de cette expérience. L'une des premières leçons à en tirer était que la délégation de pouvoir devait être précédée d'une bonne planification et de la mobilisation des ressources nécessaires. Le Comité a également appris que la base de données de la MINUK qui regroupe les demandes d'emploi servait aussi à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Ce fichier a une couverture géographique étroite, la plupart des candidats provenant d'une seule et même région. **Avec la prorogation du mandat de la Mission, le Comité ne doute pas que le Secrétariat continuera d'élargir cette base de données et de diversifier le personnel recruté et déployé sur place.**

7. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget (A/55/724, par. 8) que les dépenses liées au déploiement des unités de police constituées n'avaient pas été isolées dans le budget de la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000 et qu'elles avaient été financées par le redéploiement de ressources approuvées. À partir de mars 2000, six unités de police spéciale fournies par quatre États Membres ont été déployées dans le cadre de la composante police civile de la Mission. Il a été répondu au Comité qui s'interrogeait sur ce point, que ces dépenses

représentaient environ 11 640 300 dollars. À sa demande, le Comité a reçu un tableau qui en donnait le détail (voir annexe I au présent rapport).

8. Le Comité consultatif a été informé que sur le montant de 106 334 800 dollars d'engagements non réglés indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget [ibid., tableau 1, note a)], 43,8 millions de dollars seulement restaient à régler au 31 décembre 2000. L'essentiel du reliquat (42,2 millions de dollars) correspond à des obligations à l'égard d'autres entités que des gouvernements, et surtout à l'exécution de contrats-cadres au Siège. Les commissaires aux comptes ont constaté à ce propos que 44 % des commandes de l'exercice clos le 30 juin 2000 avaient été présentées par la MINUK dans les deux mois précédant le 15 juillet 2000 (voir A/55/5, vol. II, chap. II, par. 94). Le Comité a relevé par exemple, dans le rapport sur l'exécution du budget (ibid., annexe II, par. 26 à 34), qu'une proportion considérable du matériel informatique n'a pas été achetée. Il lui a été expliqué que beaucoup des articles en question avaient été reportés sur l'exercice en cours.

9. Le Comité consultatif reconnaît qu'il y a souvent des contraintes qui pèsent sur les missions quand elles entrent en fonction. Il estime cependant qu'une planification des achats bien conduite, permettant notamment de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le système des contrats-cadres, devrait réduire au minimum les achats de dernière minute. Elle permettrait de réduire le volume, souvent important, de ressources engagées dans le dernier mois d'un exercice budgétaire.

10. Le Comité consultatif a appris que le remboursement des dépenses des unités de police constituées avait atteint 3 085 187 dollars au 31 août 2000 et que le montant dû pour la période du 1er septembre 2000 au 28 février 2001 s'élevait à 5 873 601 dollars. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, il a également appris qu'au 31 décembre 2000 un montant de 193 403 dollars était inscrit dans les comptes créditeurs, que le montant à payer était estimé à 2 899 351 dollars et que les engagements non réglés s'élevaient à 2 405 712 dollars. Quant aux indemnités de décès et d'invalidité, 17 dossiers étaient en instance et les engagements non réglés s'élevaient à 1 276 400 dollars.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2000, la trésorerie de la Mission présentait une encaisse de 45 millions de dollars. Le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres jusqu'au 30 juin 2001 s'élevait à 845,4 millions, dont 511,9 millions avaient déjà été versés et 333,5 millions de dollars restaient à recevoir.

12. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget (ibid., par. 14). **Le Comité consultatif recommande d'appliquer les arrangements spéciaux concernant l'article IV du Règlement financier de l'Organisation, comme le Secrétaire général le propose au paragraphe 13 de ce rapport. Il recommande en outre de porter au crédit des États Membres, selon les modalités que déterminera l'Assemblée générale, le solde inutilisé de la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000, soit un montant brut de 65 272 000 dollars (montant net : 57 860 300 dollars).**

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

13. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le budget de la MINUK pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/55/833, par. 1 et 2), le montant de ce budget s'élève à 448 803 600 dollars (montant net : 418 892 100 dollars). Cela représente une diminution de 0,2 % (1 196 400 dollars) en chiffres bruts par rapport au crédit ouvert pour la période échéant le 30 juin 2001, qui s'explique par la baisse de 28,5 % des dépenses opérationnelles (25 565 300 dollars) et la baisse de 1,5 % (24 000 dollars) des dépenses d'autres programmes, compensées en partie par une augmentation de 22 215 800 dollars (6,8 %) des dépenses en personnel civil et de 212 100 dollars (2,7 %) des dépenses en personnel militaire.

14. Pour un certain nombre de raisons, dont les principales sont le changement de Représentant spécial en 2001 et les grandes priorités que celui-ci a fixées pour les mois à venir, le Secrétaire général envisage de présenter des prévisions révisées (A/55/833, par. 2, 29, 39 et 46). Le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général à propos de ce budget révisé. Il a été informé qu'il tiendrait compte de la date et des incidences budgétaires des élections générales au Kosovo et des décisions prises quant aux travaux et aux ressources qui permettront de réaliser les tâches prioritaires fixées par le nouveau Représentant spécial, comme l'indiquent le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 13 mars 2001 (S/2001/218, par. 2) et le projet de budget de la MINUK (A/55/833, par. 29). Le Comité a également appris que le montant total du budget révisé ne serait pas sensiblement différent du projet initial. **Cela étant, le Comité consultatif met en garde contre la solution consistant à présenter automatiquement un projet de budget révisé pour donner suite aux modifications apportées par le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Même si des élections doivent se tenir bientôt, il faut tout faire pour s'en tenir aux prévisions initiales. Les modifications apportées à la répartition des ressources et aux montants des diverses rubriques devraient figurer dans le rapport sur l'exécution du budget et dans le budget de la période 2002-2003; cela serait conforme à l'exigence de rigueur que l'Assemblée générale a fait valoir dans sa résolution 49/223 du 23 décembre 1994. Il doit être entendu qu'il ne peut y avoir reclassement de poste qu'après demande dans un projet de budget puis approbation de l'Assemblée générale.**

15. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 54/245 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a autorisé l'engagement et la mise en recouvrement d'un montant de 220 millions de dollars pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000. Elle a par la suite, dans sa résolution 55/227 du 23 décembre 2000, ouvert un crédit de 450 millions de dollars (montant brut) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Le Comité n'a pas reçu en temps utile les données les plus récentes concernant les dépenses de la période en cours; de surcroît, les chiffres ont été révisés après qu'il en eut achevé l'examen avec des représentants du Secrétaire général. **Le Comité demande que lui soient fournis à l'avenir, lorsqu'il examinera le budget des opérations de maintien de la paix, des états aussi récents et précis que possible des dépenses et des engagements relatifs à la période budgétaire considérée.**

16. Les chiffres finalement présentés figurent à l'annexe II au présent rapport. Il en ressort que sur le crédit de 450 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale

rale dans sa résolution 55/227 pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, 187 578 700 dollars seulement¹ avaient été dépensés au 28 février 2001. Cette sous-utilisation est préoccupante car sur les 89 553 000 dollars prévus, pour les dépenses opérationnelles, 13 868 500 dollars seulement ont été dépensés. **Le Comité demande que les raisons de ce retard fassent l'objet d'une analyse dont les conclusions figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget. En attendant, c'est sur le rythme des dépenses de la période en cours qu'il s'est appuyé pour évaluer les prévisions de dépenses de la période 2001-2002.**

17. Le projet de budget table sur un effectif de 38 officiers de liaison, 4 718 membres de la police civile, 1 319 membres du personnel international, 3 858 membres du personnel local, 11 administrateurs recrutés sur le plan local et 203 Volontaires des Nations Unies. Comme l'indique le rapport sur l'exécution du budget (A/55/833, annexe I.C), ce projet table aussi sur un taux de vacance de postes de 5 % pour la police civile et le personnel international et de 2 % pour le personnel local.

18. L'évolution des besoins en personnel fait l'objet de la section VIII du rapport. Le Comité consultatif constate que le tableau d'effectifs actuel tient compte des recommandations qu'il a présenté dans son rapport du 13 novembre 2000 (A/55/624, par. 21, 23 et 28) et accuse une réduction de 63 postes (2 P-3, 2 P-2, 5 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes) et 52 agents locaux) à la Division de l'administration par rapport aux niveaux proposés dans le rapport du Secrétaire général du 12 octobre 2000 (A/55/477). Les modifications qui seraient apportées au tableau actuel comprennent une réduction de 20 postes d'agent des services généraux de l'Administration civile et de 58 postes locaux de la Section de la sécurité pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

19. Le Comité note également (A/55/833, tableau 1) que les dépenses en personnel civil, qui étaient de 322 983 100 dollars pour la période en cours, passeraient à 345 198 900 dollars pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. L'augmentation s'explique en grande partie par le fait que la plupart des compressions de la période en cours visaient des agents locaux et par le fait que la situation des postes vacants s'est considérablement améliorée. **Les dépenses en personnel civil étaient de 129 827 000 dollars au 31 décembre 2000. Le Comité demande que l'évolution de cet objet de dépense soit suivie de près et, le cas échéant, corrigée.**

20. Les besoins opérationnels sont estimés à 64 122 900 dollars, dont 13 401 400 dollars de dépenses non renouvelables (ibid., annexe II.C). Le rapport prévoit également 1 868 100 dollars de matériel pour la défense des périmètres destinée à la police civile. Il n'en fait mention que brièvement (ibid., annexe I.C, par. 34), sans expliquer pourquoi ce matériel a été jugé indispensable et sans indiquer non plus, dans la plupart des cas, l'état actuel des stocks. Le Comité croit comprendre que la plupart des articles considérés sont consommables et doivent être renouvelés périodiquement. **Le Comité n'a pas d'objection à opposer à cette demande mais souhaite qu'à l'avenir les prévisions soient mieux expliquées.**

21. Le Comité consultatif a relevé dans le rapport qu'il était prévu d'acheter 10 minibus à quatre roues motrices pour remplacer les minibus à deux roues motrices que la Mission utilise actuellement, qui se sont révélés mal adaptés à la conduite d'hiver. Il lui a été répondu que les véhicules remplacés seraient mis à la disposition d'autres missions.

22. Le Comité consultatif note également (ibid., par. 25 à 33) qu'il est proposé, de réaménager l'infrastructure du réseau des transmissions. Il s'agirait d'en améliorer l'efficacité et de réduire par conséquent les coûts. **Le Comité ne doute pas que l'on s'efforcera à l'avenir, de chiffrer les réductions de coût de ce genre dans toute la mesure possible.** De plus, il a pris note de la réponse donnée dans le rapport (ibid., annexe IV) aux préoccupations qu'il avait exprimées dans son rapport du 13 novembre 2000 (A/55/624, par. 52) à propos de l'adoption de nouvelles technologies et de l'acquisition de nouveaux moyens de communication. Il a appris avec plaisir que tout le matériel de transmissions installé peut être démonté et mis à la disposition d'autres missions et qu'il y a sur place des personnes compétentes qui pourront exploiter et gérer le système.

23. **Le Comité consultatif s'inquiète des problèmes liés au paiement des droits et taxes sur les carburants et à l'utilisation des stations d'approvisionnement de l'Organisation par des véhicules n'appartenant pas à la Mission, problèmes relevés par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant l'exercice financier clos le 30 juin 2000 (A/55/5, vol. II, chap. II, par. 114 à 117).**

24. Le Comité consultatif a appris que pour la période terminée le 30 juin 2000, le coût total de la formation du personnel s'est élevé à 138 700 dollars, alors que le crédit ouvert était de 358 500 dollars. Pour la période en cours, un crédit de 418 200 dollars a été ouvert; pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, les besoins sont estimés au total à 412 600 dollars (voir annexe III au présent rapport). **Le Comité demande qu'à l'avenir les prévisions de dépenses en matière de formation, qu'il s'agisse de la MINUK ou des autres missions, soient accompagnées d'un tableau analogue à celui qui figure à l'annexe III au présent rapport. S'il recommande le plus souvent d'approuver les ressources demandées à ce titre, il s'attend que les rapports sur l'exécution du budget fournissent des explications suffisantes pour justifier les modifications du montant des dépenses par rapport aux prévisions initiales du Secrétaire général.**

25. Les décisions que l'Assemblée générale doit prendre sont indiquées dans le rapport sur le budget (A/55/833, par. 3). **Compte tenu des commentaires qu'il a présentés dans les paragraphes qui précèdent, en particulier au paragraphe 14, et des données relatives aux dépenses dont il a été question au paragraphe 16, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir et de mettre en recouvrement un crédit de 400 millions de dollars (montant brut) au titre du fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Considérant que la Mission a acquis de l'expérience à l'occasion des élections municipales, il espère que tout sera fait pour que le surcroît de ressources que réclament les élections générales soit trouvé dans les limites du budget approuvé (par. 14 ci-dessus).**

Notes

¹ Non compris des engagements locaux non réglés de 20 601 900 dollars, dont une fraction encore indéterminée sera annulée.

Annexe I

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Coût total des unités de police spéciale pour la période du 10 juin 1999 au 30 juin 2000

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 1999-2000</i>	<i>Explications</i>
I. Personnel militaire		
Matériel appartenant aux contingents	924 400	6 unités de police spéciale : Pakistan, Inde (2), Jordanie (2), Espagne, selon mémorandum d'accord. Mise en place commencée en mars 2000.
Autonomie logistique	266 500	
Total, personnel militaire	1 190 900	
II. Personnel civil		
Indemnité d'habillement et d'équipement personnel	100 200	Déploiement des unités de police spéciale.
Remboursement des dépenses de la police civile	1 559 900	<i>Idem.</i>
Rations (non militaires)	594 800	10,95 dollars par personne et par jour pour 44 227 personnes/jour, plus eau en bouteille (12 100 dollars) et repas tout prêts (98 400 dollars).
Indemnités journalières de subsistance (non militaires)	51 800	1,28 dollar par jour et par personne pour les unités de police spéciale.
Total, personnel civil	2 306 700	
III. Besoins opérationnels		
Logement	6 154 500	Modules habitables, blocs sanitaires, cuisines.
Réfrigération	75 500	20 chambres froides, 20 réfrigérateurs horizontaux.
Matériel divers	510 700	7 transformateurs électriques pour les camps des unités de police spéciale (197 000 dollars), installation de cuisines préfabriquées (31 900 dollars), achat de conteneurs réfrigérés (281 800 dollars).
Transport du matériel appartenant aux contingents	1 402 000	Mise en place du matériel appartenant aux contingents : Pakistan (238 000 dollars), Jordanie (525 600 dollars) et Inde (638 400 dollars).
Total, besoins opérationnels	8 142 700	
Total général	11 640 300	

Le total des dépenses (11 640 300 dollars) a été financé par réaffectation des fonds qui avaient été prévus pour les indemnités mensuelles de subsistance de la police civile. La réduction de celles-ci s'explique d'une part, par les retards de déploiement de la police civile et d'autre part, par le déploiement avant le 30 juin 2000 de 575 membres de la police spéciale en unités constituées, qui n'ont pas droit à l'indemnité de subsistance (missions).

Annexe II

Dépenses de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 – État au 28 février 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti^a</i>	<i>Dépenses^b</i>	<i>Solde inutilisé</i>
I. Personnel militaire	7 881,5	4 854,1	3 027,4
II. Personnel civil	323 051,1	158 851,0	164 200,1
III. Dépenses opérationnelles			
Locaux/hébergement	10 137,1	1 457,6	8 679,5
Remise en état des infrastructures	–	–	–
Transports	13 728,8	2 275,6	11 453,2
Opérations aériennes	6 130,4	1 921,9	4 208,5
Transmissions	19 782,4	2 576,6	17 205,8
Matériel divers	20 345,8	1 406,9	18 938,9
Fournitures et services	17 628,5	3 274,9	14 353,6
Fret aérien et terrestre	1 800,0	955,0	845,0
Total partiel, catégorie III	89 553,0	13 868,5	75 684,5
IV. Autres programmes			
Fournitures et services liés aux élections	–	–	–
Programmes d'information	599,7	55,5	544,2
Programmes de formation	418,2	60,7	357,5
Programmes de déminage	550,0	–	550,0
Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–
Total partiel, catégorie IV	1 567,9	116,2	1 451,7
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–
VII. Contributions du personnel	27 946,5	9 888,9	18 057,6
Total, catégories I à VII	450 000,0	187 578,7	262 421,3
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(27 946,5)	(9 888,9)	(18 057,6)
Total, net	422 053,5	177 689,8	244 363,7
IX. Contributions volontaires en nature	–	–	–
Total	450 000,0	187 578,7	262 421,3

^a Par comparaison avec l'annexe I sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, un montant de 135 200 dollars a été viré de la rubrique Fournitures et services aux rubriques Personnel militaire (67 200 dollars) et Personnel civil (68 000 dollars).

^b Non compris les engagements locaux non réglés, d'un montant de 20 601 900 dollars.

Annexe III

**Programme de formation pour la période
allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002**

<i>Matière</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Lieu</i>
Transmissions	84 700	4	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
	4 000	20	Zone de mission
Transports	40 000	3	Japon
	29 000	3	Afrique du Sud
Transport de marchandises dangereuses	13 800	4	Grèce
Informatique	80 000	20	Zone de mission
Sécurité aérienne	11 200	1	États-Unis d'Amérique
	11 200	1	États-Unis d'Amérique
Gestion des contrats	16 000	2	Zone de mission
Passation des marchés	20 700	6	Danemark
Gestion et mise en valeur des ressources humaines	52 000		Zone de mission
Stress et alcool	50 000		Zone de mission
Total	412 600	64	